



# Epidémie de dengue

Mis en ligne le **mercredi 30 mai 2018**

La Cnmss étend la prise en charge de l'achat de répulsifs.

Une épidémie de **dengue** touche actuellement La Réunion.



Dans ce contexte, la CNMSS **étend la prise en charge de l'achat de répulsifs au-delà du seuil des trois produits par bénéficiaire pour la totalité du séjour** (dans la limite d'un produit par mois et par bénéficiaire).

Attention, pour être remboursés, ces produits doivent obligatoirement **correspondre aux substances figurant sur la liste publiée par l'InVS**[documents/Publications/liste\\_repulsif\\_cnmss.pdf](https://www.invs.solidarites-sante.gouv.fr/InVS/documents/Publications/liste_repulsif_cnmss.pdf) (Institut de veille sanitaire).